

**ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE**

WT/MIN(03)/ST/146
13 septembre 2003

(03-4915)

Nous sommes conscients que dans la phase de propositions des négociations, les pays en développement avaient suggéré au départ d'inclure le tourisme, tandis que dans la phase d'offre et de demande, parmi les quelques dizaines d'offres présentées à ce jour, peu de pays en développement ont défini leurs intérêts sectoriels et modaux spécifiques, y compris dans le tourisme. Cela reflète la difficulté d'évaluation des avantages réciproques de la libéralisation du commerce des services touristiques et l'équilibre général des concessions concernant l'ensemble des services, dans le cadre des objectifs de l'article IV de l'AGCS.

Au vu de ces résultats partiels du Programme actuel de développement de Doha (comme à Seattle et à Doha même), le potentiel du secteur du tourisme et son réel poids commercial risquent d'être de nouveau négligés ou de ne pas être bien saisis dans les négociations, en particulier par rapport aux objectifs de développement durable.

L'Organisation mondiale du tourisme considère qu'il faut tenir compte de trois éléments:

-

À ce jour, malgré sa prise en compte dans l'AGCS et sa forte présence dans les listes nationales d'engagements spécifiques à la suite du Cycle d'Uruguay et de l'adhésion de nouveaux Membres à l'OMC, le tourisme n'a pas joué de rôle important dans les négociations commerciales. Au lieu d'une libéralisation effective, ce processus est perçu comme rendant simplement exécutoires certaines mesures de libéralisation déjà en place.

En réalité, cet instrument ne fonctionne pas encore avec efficacité, que ce soit pour ce secteur ou pour l'économie en général. Le consommateur de services touristiques doit se déplacer vers le lieu de consommation et si la "consommation à l'étranger" est un élément reconnu dans ce cadre, les règles n'en ont pas été convenablement développées pour garantir une application juste et équitable aux prestataires et aux consommateurs de ces services. Les interfaces essentielles entre le secteur touristique et les secteurs voisins n'ont pas non plus été bien définies ni bien structurées. Enfin, ces aspects n'ont pas été tout spécialement adaptés pour donner la priorité au développement et à la durabilité.

Avec le concours des Secrétariats de l'OMC, de l'OMT et de la CNUCED, certains États en développement et des organismes du secteur privé ont collaboré pour souligner l'intérêt et étudier à fond l'idée d'une Annexe de l'AGCS relative au tourisme ou d'une autre approche permettant de refléter à la fois la spécificité du produit et ses imbrications et convergences complexes avec d'autres secteurs. Mais peu de progrès ont été enregistrés jusqu'à présent. Compte tenu de la rapidité avec laquelle l'activité touristique se développe dans le monde entier et du potentiel des pays en

- le besoin de reconnaître, sans tenir compte de la classification des services, la dépendance vitale du tourisme à l'égard des engagements de libéralisation favorisant

professionnels, afin d'obtenir un capital de départ pour des projets pilotes reproductibles à partir de l'expérience de notre Organisation dans les pays les plus défavorisés;

- le CCI, avec qui nous mettons au point conjointement des outils de création ou de renforcement des moyens des secteurs public et privé des marchés en développement en insistant sur la promotion du tourisme en tant qu'exportation de services;
- l'OACI, pour ce qui est des problèmes essentiels de transport et d'infrastructure, institution avec laquelle nous avons déjà commencé une étude commune détaillée de l'application des mécanismes de sécurité classiques du secteur dans le but de développer ce que nous appelons les "voies aériennes essentielles au développement du tourisme"; et
- l'Union européenne, qui finance nos activités dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme.

Troisièmement, en renforçant les programmes que nous avons déjà mis en place afin d'y incorporer le concept de libéralisation à visage humain du tourisme, les principes et objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et les principes de notre Code mondial d'éthique du tourisme de 1999. Sur la base de ces deux derniers instruments, l'OMT est prête à fournir à l'OMC une analyse des mesures de soutien positives afin de faciliter une libéralisation progressive du secteur axée sur le développement et la durabilité.

La transformation de l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée des Nations Unies, actuellement en cours et qui, après le "feu vert" de l'ECOSOC, devrait aboutir avant la fin de l'année, sera l'occasion de réaffirmer deux des objectifs de notre Organisation inscrits dans ses Statuts et dans le nouvel accord qui sera conclu entre l'OMT et les Nations Unies, à savoir accorder une attention particulière à la contribution du tourisme international aux économies des pays en développement et souligner l'importance vitale d'un développement durable.
